

# La Lettre

de l'Artisanat du bâtiment, des TP et du paysage  
en Pays de la Loire



## Edito : Soutenir les artisans, dans l'intérêt de tous !

page 1

## Gestion des eaux pluviales : tous concernés

page 2

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

page 2

## Matériaux biosourcés et patrimoine : la profession en action

page 3

## Les chantiers l'été en zone touristique

page 4

## Edito : Soutenir les artisans, dans l'intérêt de tous !

**D**epuis des mois, les chefs d'entreprise font face à des pénuries ou au rationnement de matériaux, ainsi qu'à la flambée des prix. Ils sont inquiets, mais aussi perplexes devant les profits affichés par de grands groupes, quand eux doivent rogner sur leurs marges pour éviter que les devis ne s'envolent. Des solutions existent, auxquelles vous pouvez contribuer.

**Pour apaiser la situation, la CAPEB a appelé à la solidarité entre tous les acteurs de la filière.** Elle a été entendue par une partie de ses partenaires industriels et des distributeurs, qui ont signé une déclaration commune les engageant dès maintenant à changer leurs pratiques (prévenir des hausses, répercuter les baisses, etc.). Nous serons vigilants sur la tenue de ces engagements.

Autre forme évidente de soutien, le **respect des prescriptions nationales concernant les marchés publics par les élus locaux**.

**La solidarité passe également par l'information des particuliers.** Eux aussi ont besoin de comprendre l'origine des fluctuations de prix et des éventuels retards de chantier. N'hésitez pas à diffuser cette vidéo explicative sur vos réseaux sociaux : <https://bit.ly/prix-penurie-batiment>.

### Aller de l'avant, malgré tout !

Malgré la tourmente, les carnets de commande et les engagements pris vis-à-vis des clients aident les artisans du BTP et Paysage à maintenir une **dynamique positive**. Ils continuent à avancer en se formant aux nouvelles techniques et pratiques sur des thèmes variés, qui correspondent pour certains aux objectifs des Plans climat air énergie territoire (**PCAET**), comme la RE2020, les matériaux biosourcés, de nouvelles pratiques dans les jardins, ou des techniques de maintien de l'eau pluviale à la parcelle... Autant de sujets sur lesquels nous serons amenés à échanger pour contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de l'impact carbone de notre filière dans les territoires.



**Michel BROCHU**  
Menuisier-Charpentier (44)  
Président  
CAPEB Pays de la Loire

&

**Martial BEDOUET**  
Paysagiste (49)  
Président  
CNATP Pays de la Loire



# Gestion des eaux pluviales : tous concernés

Réchauffement climatique, multiplication d'épisodes de pluie intense, urbanisation croissante... Face à ces situations, la gestion raisonnée des eaux pluviales est devenue une évidence. Les enjeux sont nombreux et essentiels : limiter l'imperméabilisation et les effets de l'artificialisation des sols, réduire les îlots de chaleur, aider au rechargeement des nappes phréatiques, éviter des surcharges hydrauliques dans les réseaux d'assainissement...

## Quelques exemples de gestion raisonnée des eaux pluviales

- ▶ Gérer l'eau de pluie le plus près du point où elle touche le sol.
- ▶ Réduire les surfaces imperméabilisées ou compenser les effets de l'imperméabilisation (végétalisation des espaces, revêtements drainants...).
- ▶ Stocker temporairement les eaux pluviales pour écrêter les flux.
- ▶ Développer le végétal dans le cycle de l'eau afin de favoriser l'évaporation et l'évapotranspiration par la végétation (toitures végétalisées...).

 « L'eau est une ressource, pas un déchet. Longtemps on a cherché à l'évacuer vite et loin. Il est nécessaire d'inverser la tendance »

Propos d'Emmanuel Jarny, CPIE Sèvre et Bocage, lors de la rencontre annuelle de la Charte pour un ANC de qualité en Vendée (décembre 2021).

## Concertation et formation, les essentiels de la gestion de l'eau

Les PLU imposent de gérer l'eau à la source ou à la parcelle. Pour y parvenir, tous les acteurs doivent travailler en concertation de façon à **envisager de pair l'aménagement extérieur et le bâti, et ce dès la conception**.

Ce croisement de compétences des promoteurs, maîtres d'ouvrage, architectes/maîtres d'œuvre et entrepreneurs du BTP permettra d'éviter les sinistres (et les litiges) à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, des programmes de formation sont en cours d'élaboration pour permettre aux professionnels des entreprises du BTP et du Paysage de monter en compétence sur ces nouveaux enjeux.

Le réseau CAPEB/CNATP peut informer et solliciter les entreprises intervenant sur ce type de chantier. **N'hésitez pas à nous contacter pour impliquer les entreprises de vos territoires.**



Parking végétalisé. Source : CPIE Sèvre et Bocage

# Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

## Quelles obligations pour les communes ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont tenues de **recevoir par voie électronique** les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU). Chaque commune doit préciser la modalité de dépôt qu'elle privilégie : courriel dédié, formulaire de contact sur le site de la commune, ou site ADAU (voir ci-dessous).

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent également assurer **l'instruction de ces dossiers par voie dématérialisée** (en interne, ou en déléguant au centre instructeur de l'EPCI).

Par ailleurs, toutes sont tenues de **maintenir la procédure de dépôt « papier »**.

## Comment ça marche ?

Les **particuliers** saisissent leur demande (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable...) sur le site ADAU (<https://bit.ly/demande-autorisation-urbanisme>). La saisie de quelques informations ciblées permet d'imprimer le bon formulaire Cerfa, prérempli et accompagné de la

liste des pièces justificatives à fournir. Ce service plus simple et rapide limite le risque de rejet ou de demande de complément de dossier. Le dossier complet peut ensuite être envoyé directement à la commune concernée.

**Côté collectivités**, la plateforme PLAT'AU permet l'échange et le partage du dossier unique entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction.

Vous souhaitez présenter ces procédures aux entreprises de votre territoire ? **Nous pouvons vous accompagner !**



## Les artisans du bâtiment relaient ces changements auprès de leurs clients.

En effet, ce sont eux qui leur rappellent qu'une DAU est nécessaire pour un ravalement, la pose d'une fenêtre de toit ou d'un climatiseur, ou encore d'une clôture... D'autant que les travaux ne peuvent pas commencer tant que l'autorisation n'est pas acceptée.

# Matériaux biosourcés et patrimoine : la profession en action

Entrée en vigueur début 2022, la nouvelle réglementation énergétique dite RE2020 fait la part belle aux matériaux biosourcés dans les constructions neuves. Les professionnels du bâtiment se forment donc à l'utilisation de ces produits et à leurs conditions de mise en œuvre spécifiques, notamment aux méthodes de rénovation du bâti ancien, qui fait souvent intervenir des matériaux biosourcés. Label, journées de sensibilisation ou formations, les solutions sont nombreuses pour acquérir des compétences et les valoriser.

## Label CIP Patrimoine

Le certificat d'identité professionnelle « Patrimoine » est un label qui permet aux artisans de valoriser leur savoir-faire sur les marchés du patrimoine, et aux clients d'identifier les entreprises compétentes pour des travaux de rénovation et de restauration du patrimoine bâti.

Ce label s'obtient à l'issue d'une formation proposée par la CAPEB. Les artisans formés maîtrisent et utilisent les matériaux locaux, connaissent les spécificités architecturales et constructives locales, et respectent le bâti ancien, son histoire et ses particularités.

Rappelons que l'entreprise artisanale est une entreprise de proximité, soucieuse d'embellir votre environnement, qui est aussi le sien. Elle sait travailler avec ses collègues d'autres corps d'état dans le souci partagé de respecter le bâti.

Retrouvez la liste des professionnels labellisés CIP Patrimoine de votre territoire sur : <https://patrimoinebati.capecb.fr/>



## Sensibilisation des apprenti·es aux matériaux biosourcés et géosourcés

En 2022, trois journées de sensibilisation des apprenti·es aux matériaux biosourcés et géosourcés ont été programmées dans les CFA des Pays de la Loire à l'initiative de la DREAL Pays de la Loire et de la CAPEB.

Au programme : des ateliers pratiques pour découvrir l'isolation paille en ossature bois, les techniques de la terre crue ou du béton de chanvre, ainsi qu'un atelier sur les enjeux de l'écoconstruction et de la rénovation avec les matériaux biosourcés.



## Formations continues sur les matériaux biosourcés

La CAPEB propose des formations courtes destinées aux professionnels du bâtiment ayant de l'expérience, voulant s'investir dans une démarche de développement durable, et qui s'intéressent aux performances environnementales des ouvrages.

### ► Formation « Mortiers et béton de chanvre »

Deux jours pour découvrir les bases de la construction en chanvre avec des réalisations pratiques : mise en œuvre des enduits à base de chanvre, réalisation d'ouvrages (mur en banchage, isolation de toiture ou complexe de sol), application par projection mécanisée.

Formation en partenariat avec le GEP Atlantique, animée par « Construire en Chanvre ».

### ► Formation « Pro-paille »

Cinq jours pour connaître le contexte réglementaire, maîtriser les règles professionnelles et découvrir les principales techniques de la construction paille. La réalisation d'une première couche d'accroche d'un enduit sur un support en paille est incluse.



## Diplôme d'Université (DU) BATIR

Cette formation longue qualifiante, dans laquelle la CAPEB est impliquée, s'adresse aux professionnels du bâtiment qui souhaitent développer et valoriser leurs compétences pour mieux répondre au marché des patrimoines protégés et de proximité.

Pour en savoir + <https://bit.ly/DU-BATIR>

# Les chantiers l'été en zone touristique

Les artisans s'organisent habituellement pour éviter les zones touristiques en été, et cesser le travail en août. Mais cette année encore, de nombreux chantiers ont pris beaucoup de retard, à cause, notamment, de difficultés d'approvisionnement de matériaux sans précédent et durables, qui désorganisent toute la filière. Certains chantiers se poursuivront donc cette année pendant la période estivale.

Nous poursuivons notre travail de **sensibilisation des entreprises aux bonnes pratiques**, afin de limiter les gênes qui nous ont été signalées (adapter son stationnement, limiter les volumes de radio, respecter les horaires de la commune concernée...).

En parallèle, **nous appelons cette année encore à la bienveillance vis-à-vis de nos entreprises**, qu'il s'agisse de restrictions sonores, horaires ou de stationnement, afin de ne pas ajouter de tensions à une situation déjà délicate.

**Nous remercions sincèrement les élus qui ont déjà œuvré en ce sens en 2020 et 2021.**



## Contacts départementaux

**Président :** Michel BROCHU  
**Secrétaire générale :** Virginie BAUDRIT  
02 40 89 71 47  
1, rue Louis Marin - 44200 NANTES  
capeb@capeb-paysdelaloire.fr

### En région Pays de la Loire



La CAPEB défend près de **22 000 entreprises** du bâtiment de moins de 20 salariés.

Elle fédère près de **6 500 entreprises**.



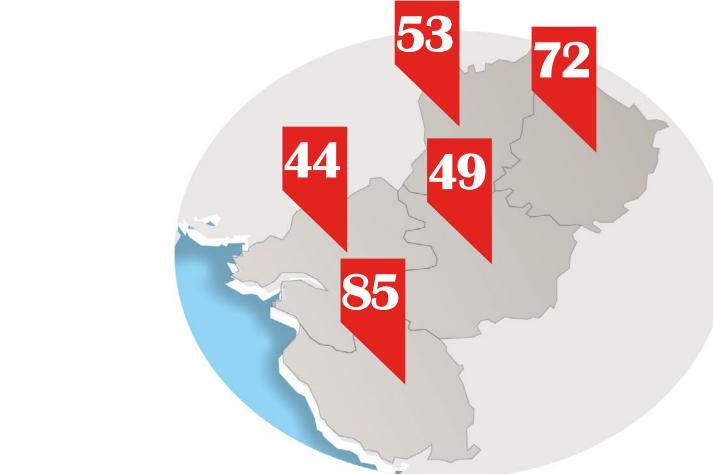
Elle regroupe les **5 CAPEB départementales** implantées sur le territoire ligérien.



Elle est administrée par **250 artisans élus** et emploie près de **90 collaborateurs**.



Retrouvez nos lettres sur  
<https://www.capeb.fr/service/artisans-et-elus-plusfortensemble?c=44>



#### Loire-Atlantique

[www.capeb-loireatlantique.fr](http://www.capeb-loireatlantique.fr)

**Président :** Jean-Marc Pernot

**Référente :** Andréa Lemasson

- 02 40 08 99 60
- [a.lemasson@capeb44.fr](mailto:a.lemasson@capeb44.fr)

44

#### Maine-et-Loire

[www.capeb-maineetloire.fr](http://www.capeb-maineetloire.fr)

**Présidente :** Christelle Delouche

**Référent :** Gilles Hamon

- 02 41 368 368
- [gilles.hamon@capeb49.fr](mailto:gilles.hamon@capeb49.fr)

49

#### Mayenne

[www.capeb-mayenne.fr](http://www.capeb-mayenne.fr)

**Président :** Jérôme Robino

**Référent :** Dominique Marquand

- 02 43 49 38 00
- [dominique.marquand@capeb-mayenne.fr](mailto:dominique.marquand@capeb-mayenne.fr)

53

72

#### Sarthe :

[www.capeb-sarthe.fr](http://www.capeb-sarthe.fr)

**Présidents :** Loïc Yvon & Bruno Hatton

**Référente :** Aurélie Gourmet

- 02 43 520 520
- [a.gourmet@capeb-sarthe.fr](mailto:a.gourmet@capeb-sarthe.fr)

85

#### Vendée :

[www.capeb-vendee.fr](http://www.capeb-vendee.fr)

**Présidente :** Lucie Amelineau

**Référente :** Cécile Henriet

- 02 51 62 38 74
- [cecile.henriet@capeb-vendee.fr](mailto:cecile.henriet@capeb-vendee.fr)



La CAPEB et la CNATP sont membres

de l'**U2P (Union des entreprises de proximité)**

qui représente et défend l'ensemble des entreprises artisanales et professions libérales.